

<u>LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES</u> <u>LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> le jeudi 02 mars 2023 à 20h00

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- 1) Désignation du secrétaire de séance (adoptée 16 voix pour)
- 2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15/12/2022 (adoptée 16 voix pour)
- 3) Vote des comptes de gestion 2022 (adoptée 16 voix pour)
- 4) Vote des comptes administratifs 2022 (adoptée 16 voix pour 1 exclu)
- 5) Affectation des résultats (adoptée 17 voix pour)
- 6) Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe (AJOURNEE)
- 7) Ouverture d'un poste d'agent technique 22h hebdo (adoptée 17 voix pour)
- 8) Ouverture d'un poste d'agent d'entretien 25h hebdo (adoptée 17 voix pour)
- 9) Approbation du règlement de l'étang communal (adoptée 17 voix pour)
- 10) Modification de l'état d'assiette des coupes 2023 (adoptée 17 voix pour)
- 11) Choix d'une banque renouvellement de la ligne de trésorerie (adoptée 17 voix pour)
- 12) Tarifs des concessions du cimetière (adoptée 17 voix pour)
- 13) Effacement de la dette d'une administrée (adoptée 10 voix pour 5 voix contre 2 abstentions)
- 14) Modification du règlement de la cession bois (adoptée 17 voix pour)

Fait à Froideconche, le 03/03/2023

Le Maire, Eric PETITJEAN